

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 février 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Steve Leblanc	Dominic Lapointe

Sont absents : les conseillers Gilles Gauvreau et Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

2019-02-18 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019
5. Présentation des comptes
6. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Transmission d'un DERNIER AVIS
7. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Liste des propriétés
8. Fabrique Sts-Anges – Méchoui du 4 mai 2019
9. Appui de la demande à la CPTAQ – M. Marcel Turcotte
10. Adoption du plan de mise en œuvre – Schéma de couverture de risque révisé de la MRC
11. Sécurité civile – Demande d'aide financière (Volet 2)
12. Adoption d'une « Politique de prévention du harcèlement psychologique »
13. Politique de prévention du harcèlement psychologique - Désignation des personnes responsables du traitement des plaintes
14. Conseil Local du Patrimoine – nomination des membres
15. Techni-Consultant – Offre de services 2019
16. Back-up en ligne – Offre de services de RHESUS
17. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019
18. Harmonie l'inspiration – Activité du Drumline 2019
19. Demande de M. Jean-Claude Royer – Dépôt à la Table du Conseil
20. Ristourne MMQ 2018 (2,341\$) - Dépôt à la Table du Conseil
21. Correspondance
 - a) Suivi de la rencontre du 15 janvier 2019 – Site d'Enfouissement de Disraëli;
 - b) Lettre d'appui au Projet de Forum Citoyen « Le Mémorial Alexis Demers ».
22. Période de questions
23. Clôture de séance

2019-02-19 Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 14 janvier 2019 soit accepté, tel que rédigé.

2019-02-20 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2019 soit accepté, tel que rédigé.

2019-02-21 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 190,831.32 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-02-22 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission d'un DERNIER AVIS et de la liste des
propriétés à la MRC d'Arthabaska**

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'envoyer, par courrier recommandé, un DERNIER AVIS aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2017 et 2018 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à procéder à la transmission d'un DERNIER AVIS par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2017 et 2018;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à retirer le (les) dossier(s) dont des ententes de paiement auront été prises et/ou des paiements suffisants auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

2019-02-23 **Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission de la liste des propriétés à la MRC
d'Arthabaska**

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2017 et 2018 ;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Levy Frou	319, rue Principale	CHAMRAL-43-18	4,028.70\$	
Sandra Bertschinger Félix Bertschinger	Route 161	CHAMR03PL-21A CHAMR03PL-21B CHAMR03L-22A CHAMR03L-22C	5,731.76\$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

2019-02-24 Fabrique Sts-Anges – Méchoui du mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PERMETTRE à la Fabrique Sts-Anges d'utiliser le Centre communautaire gratuitement pour leur activité de financement qui sera tenue le samedi 4 mai 2019.

2019-02-25 Demande à la CPTAQ – M. Marcel Turcotte

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de M. Marcel Turcotte selon laquelle celui-ci demande à la CPTAQ de pouvoir morceler sa terre en trois parcelles;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, à l'exception de la conseillère Manon Côté qui se retire du vote, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie cette demande.

2019-02-26 Sécurité incendie – Schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska : Adoption du plan de mise en œuvre

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a produit un projet de schéma de couverture de risques révisé;

ATTENDU QU'en collaboration avec les chefs des services de sécurité incendie desservant le territoire, la MRC d'Arthabaska a élaboré un plan de mise en œuvre comprenant des actions spécifiques à chaque municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord doit maintenant procéder à l'adoption de ce plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Conseil de la Municipalité Canton de Ham-Nord adopte le plan de mise en œuvre, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ce plan de mise en œuvre fasse partie intégrante du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska.

2019-02-27 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12,000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2,000\$;

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Notre-Dame-de-Ham, Sts-Martyrs-Canadiens, St-Adrien-de-Ham et St-Fortunat pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2,000\$ prévue au programme dans ce cas ;

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord autorise M. Mathieu Couture, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-02-28 Adoption d'une « Politique de prévention du harcèlement psychologique »

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord adopte une « Politique de prévention du harcèlement psychologique », politique ayant pour objectif d'affirmer l'engagement de la municipalité à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire. Cette politique vise également à établir les

principes d'intervention qui sont appliqués dans l'entreprise lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à son représentant.

2019-02-29 **Politique de prévention du harcèlement psychologique – Désignation des personnes responsables du traitement des plainte**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE NOMMER M. Mathieu Couture, directeur général, et M. François Marcotte, maire, comme personnes désignées pour agir à titre de responsables pour l'application de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

2019-02-30 **Conseil Local du Patrimoine – nomination des membres**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE NOMMER M. Gérald Lehoux (représentant de la Fabrique Sts-Anges), M. Mathieu Couture (employé municipal en charge du dossier) et M. Benoît Couture (élu municipal) comme membres du Conseil Local du Patrimoine, conseil se devant d'être formé pour le projet de « citation » de l'église comme étant un immeuble patrimonial, et ce, en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel.

2019-02-31 **Techni-Consultant Inc. – Offre de services 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'offre de service de la compagnie Techni-Consultant Inc. consistant à une assistance technique pour compléter les demandes municipales, la préparation des documents d'appel d'offres professionnels, les formulaires administratifs, les demandes d'admissibilité au niveau des aides financières et toutes autres demandes de consultations touchant les infrastructures municipales soit acceptée, et ce, sur une base horaire selon le nombre d'heures déterminé par la municipalité et dont les services seront facturés selon l'utilisation au taux horaire de 89\$/heure.

2019-02-32 **Back-up en ligne – Offre de services de RHESUS**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la compagnie RHESUS pour l'utilisation de « Back-up en ligne (sauvegarde des données)» au coût mensuel de 89.95\$ + taxes.

2019-02-33 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui les journées de la persévérance scolaire 2019 (du 11 au 15 février) sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite » et ce, en s'engageant à participer activement tout au long de l'année aux activités scolaires et parascolaires des élèves, soit par la mise à la disposition gratuitement des infrastructures municipales, soit en assumant le coût de certaines activités.

2019-02-34 Harmonie l'inspiration – Activité du Drumline 2019

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50 \$ afin de soutenir l'activité Drumline 2019 de l'Harmonie l'inspiration et d'en autoriser le paiement.

2019-02-35 Demande de M. Jean-Claude Royer - Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la demande de M. Jean-Claude Royer interpellant les élus afin que la municipalité évalue la possibilité de prolonger le réseau d'égout sanitaire (en demandant des estimations de coût) afin de desservir les résidences situées en haut de la rue Principale.

2019-02-36 Ristourne 2018 MMQ - Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) selon laquelle la ristourne attribuée à notre municipalité pour l'année 2018 est de 2,341\$.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Du suivi de la rencontre du 15 janvier dernier à Disraëli pour le dossier du site d'enfouissement intermunicipal ;
2. De la lettre d'appui de la municipalité au projet de Forum Citoyen Ham-Nord « Le Mémorial Alexis Demers »;
3. D'une demande en provenance de l'assistance interpellant la municipalité sur la pertinence de revoir la réglementation municipale traitant des animaux, réglementation datant de 2002.

Le maire lève l'assemblée à 20h55.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.